

Fiche Action E3 :

Organiser les modalités graduées de réponses aux troubles psychiatriques des Personnes Agées

Constats :

Il est à noter une prévalence des affections psychiatriques sur le département sur la population cible (chiffres territoire PAERPA 37,5 vs 34.9 en 2017 sur la France) et un taux de recours en ambulatoire pour motif psychiatriques des 65 ans et plus (pour 10 000 hab. (65+ ans) de 239,5 contre 219,7 en France avec un manque de ressources et de compétences médicales et soignantes pour prendre en charge les troubles psychiatriques des personnes âgées en perte d'autonomie, un manque de fluidité et de coordination entre les acteurs de la prise en charge à domicile ou en EHPAD et leur environnement (établissements et structures de santé, professionnels libéraux, CMP/acteurs de la psychiatrie), un manque de ressources psychiatriques allant vers le domicile pour avis sous 48h à la demande d'acteurs professionnels (CLIC, médecin traitant, spécialiste de ville ou hospitalier et une nécessité de réactiver l'implication des CMP de proximité dans la prise en charge des troubles psychiatriques des personnes âgées de plus de 75 ans.

Les diagnostics du PAERPA et de la Filière inter-gériatrique de l'agglomération Rennaise (FIGAR) identifient les mêmes difficultés : la réponse faite aux acteurs de santé et médico-sociaux sont hétérogènes sur le territoire.

Certains territoires disposent de soins psychiatriques dédiés aux personnes âgées (>75 ans) avec la présence d'équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgée ou IDE dédiée sur le secteur 35G08 (niveau 1) et les autres reposent sur l'activité de secteur des Centres Médico-Psychologiques (CMP) d'ores et déjà saturés par la demande croissante en psychiatrie, avec des passages IDE et médicaux dans les Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Pourtant, le maillage sectoriel des soins en psychiatrie est constitué depuis de nombreuses années ainsi que le travail partenarial avec les acteurs médico sociaux, sociaux et sanitaires.

Plus globalement, les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Importance d'une évaluation psychiatrique adaptée pour favoriser la préservation de l'autonomie et le maintien à domicile
- Manque de lisibilité des critères d'admission en EHPAD
- Difficile accès en EHPAD pour les personnes ayant des troubles psychiques du fait d'une crainte d'un manque d'étayage du sanitaire, d'un manque de formation
- 55-75 ans : difficile passage du médico-social handicap vers EHPAD

Dans le cadre de l'expérimentation PAERPA, une équipe mobile d'appui et d'évaluation de psychiatrie de la personne âgée a été mise en place graduellement à compter de janvier 2019 sur les 3 pays concernés (Rennes, Vallons de Vilaine, Brocéliande). L'articulation avec les PTA est forte car elle constitue la modalité de saisine pour les territoires pourvus. A compter de mai 2019 les interventions à domicile ont débuté.

A l'interface entre la ville et l'hôpital, l'équipe d'appui contribue à faire le lien avec les acteurs du secteur médico-social et du domicile.

Description de l'action :

Cette action vise à améliorer la prise en charge des personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques sur le territoire en :

- Structurant cette prise en charge
- Soutenant les professionnels du premier recours et acteurs du domicile (soins et aide) dans l'accompagnement des personnes âgées souffrant d'affections psychiatriques.
- Améliorant la formation des professionnels intervenant à domicile et des EHPAD sur les affections psychiatriques des personnes âgées sur le repérage et les conduites à tenir
- Améliorant l'articulation entre les EHPAD, la psychiatrie et les ESMS

L'appui sur l'expérimentation de l'équipe mobile d'appui et d'évaluation de psychiatrie de la personne âgée menée dans le cadre du PAERPA permettrait en généralisant cette dernière de répondre aux enjeux en Ille-et-Vilaine.

Axe E : Continuité de parcours lors des phases de transitions et pass'âgesRappel des objectifs opérationnels

- Soutenir les professionnels du premier recours et acteurs du domicile (soins et aide) dans l'accompagnement des personnes âgées souffrant d'affections psychiatriques.
- Former les professionnels intervenant à domicile sur les affections psychiatriques des personnes âgées sur le repérage et les conduites à tenir.
- Former les professionnels des EHPAD
- Permettre l'articulation des compétences psychiatriques et gériatriques
- Renforcer l'évaluation spécialisée pour les personnes âgées en risque de perte d'autonomie à domicile

Pilote(s) :

- CPT : CHGR : Dr AYMARD
- PTA Brocéliande : Mme BOSCHET

Contributeurs :

- FIGAR
- Représentants sanitaires psychiatrie
- PAERPA CHGR
- Equipe d'appui de niveau 2
- MAIA
- PTA
- CLIC
- Associations Directeurs EHPAD
- SPASAD
- URPS
- CD 35

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Projets Médico-Soignant Partagé du GHT Haute Bretagne et du GHT Rance Emeraude
- Travaux FIGAR
- Expérimentation PAERPA
- Actions des MAIA

| Déclinaison | Modalité de réalisation des phasages | Référents de phasage | Calendrier | Moyens nécessaires |
|---|---|---|--|---|
| I. Structurer le suivi psychiatrique de secteur dédié à la personne âgée (niveau 1) sur l'ensemble des secteurs de psychiatrie et identifier des interlocuteurs pour mettre en place une filière complète de psychiatrie de la personne âgée. | <ol style="list-style-type: none"> 1) Actualiser la cartographie réalisée par la FIGAR 2) Intégrer la question de la structuration psychiatrique de secteur (niveau 1) de la filière de psychiatrie de la personne âgée dans les projets d'établissements des EPSM afin d'offrir une offre de soins homogène sur le territoire 3) Soutenir la formation des professionnels médicaux et paramédicaux pour améliorer l'attractivité de la psychiatrie de la personne âgée. 4) Mettre en place des rencontres annuelles des équipes de niveau 1 pour favoriser les échanges de pratiques | Communauté Psychiatrique de Territoire | - 2020-2025 | <ul style="list-style-type: none"> - Moyen humain pour structurer les niveaux 1 : postes IDE dédiés de psychiatrie de la personne âgée dans les différents secteurs - Moyen matériel (véhicules, téléphones, ordinateurs) |
| II. Evaluer le dispositif EMPPA (équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée appui et évaluation) sur les trois pays (Rennes, Vallons de Vilaine, Brocéliande) | <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluer le dispositif et présenter l'évaluation 2) Au regard de l'évaluation, étudier la pérennisation du dispositif | - EMPPA/ PTA- DAC / Agence Régionale de Santé | <ul style="list-style-type: none"> - 2020 - 2021 | - Pérennisation des moyens définis au regard de l'évaluation |
| III. Sur les bases de l'évaluation, envisager les modalités de développement du dispositif EMPPA sur les territoires non couverts | <ol style="list-style-type: none"> 1) Appui de l'équipe PAERPA au développement de dispositifs sur les territoires non couverts (ressources en conseil sur la mise en place d'une équipe d'appui et d'évaluation de la psychiatrie de la personne âgée) 2) Définir l'organisation | - EMPPA/PTA- DAC / Agence Régionale de Santé | - 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - Prérequis : la structuration du niveau 1 est un préalable au développement du PAERPA sur l'ensemble du département - Moyens humains - Moyens matériels (mobilité et outils) |
| IV. Mettre en place un groupe de travail sur les articulations entre les EHPAD/ Les ESMS et la psychiatrie | <ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place un groupe de travail centré sur les thématiques suivantes : les critères d'admissions, les conventions, informations réciproques, lisibilité des places disponibles 2) Mettre en place les préconisations du groupe de travail | CPT / GCSMS CAP Santé Mentale /EHPAD | <ul style="list-style-type: none"> - 2020 - 2021 | |

Modalité de l'évaluation

| Action | Résultat attendu | Modalité d'évaluation |
|--|--|---|
| Généraliser la création d'équipes d'appui de niveau 2 dans l'esprit de l'expérimentation PAERPA pour les personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion des bonnes pratiques en psychiatrie de la personne âgée - Améliorer les compétences pour les acteurs du domicile - Améliorer la formation des professionnels des EHPAD - Permettre les interventions à domicile et l'évaluation - Améliorer l'articulation entre EHPAD et psychiatrie et ESMS | <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs activité PAERPA - Nombre de personnes formées dans les EHPAD - Nombre d'équipe Niveau 1 |

Points de vigilance

- La question du vieillissement des personnes âgées dans les structures médico-sociale